

FEMMES DE LA TERRE



RAPPORT
D'ACTIVITE

2022

SOMMAIRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre
- II. Les moyens
 1. Localisation
 2. Equipe
 3. Situation financière

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

LES ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

- I. **Action 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes et les jeunes et actions de lutte contre la double violence**
 1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations
 2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, fonctionnement et réalisations
- II. **Action 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits**
 1. Objectifs
 2. Fonctionnement et réalisations
- III. **Action 3 : Sensibilisation et formation au droit des étrangers et aux droits des femmes**
 - 1 Objectifs
 - 2 Réalisations

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

- I. **Réseaux**
 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « *Politique de la Ville* »
 4. Réseau Violences Femmes 19
- II. **Partenariats**
 1. Partenaires associatifs
 2. Services sociaux, établissements scolaires
 3. Partenaires institutionnels

Liste des rencontres, adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes

ANNEXES STATISTIQUES

LA VIE DE L'ASSOCIATION

I- L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes de nationalité ou d'origine étrangère (garçons et filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'INFORMATION SUR LES DROITS ;
- LE SOUTIEN A LA RECONNAISSANCE DE CES DROITS ;
- LA PRISE DE CONSCIENCE DES DEVOIRS QUI ACCOMPAGNENT TOUT DROIT.

L'association a centré son action autour d'une « permanence juridique, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes et autour de la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes ».

En 2004, l'association a emménagé rue de la solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. L'occupation de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d'« **écrivain public et accès aux droits** ».

Notre action s'exerce dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* » par la Politique de la Ville de Paris. Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne et réalise donc une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre le droit à la protection juridique et a choisi de mener ces deux missions sur des axes différents et néanmoins complémentaires :

1. L'ACCES AUX DROITS

Cet aspect de notre intervention nous permet, au travers des deux permanences tenues par l'association, d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers administratifs ;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseau.

2. L'ADHESION ET LA PARTICIPATION AUX DEBATS D'IDEES ET AUX ACTIVITES DE « TERRAIN »

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme, les discriminations, les violences faites aux femmes etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le droit d'asile et les lois sur l'immigration et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

II- LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes implantées dans un quartier dit « prioritaire ».

L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose de :

- Deux juristes à plein temps en CDI responsables de l'animation des permanences et de la gestion administrative de l'association ;
- Huit bénévoles.

La situation financière

Cette année, l'ensemble de nos financeurs a reconduit ses subventions, ce qui a permis de mener sereinement nos actions.

En effet, concernant les partenaires financiers institutionnels : la préfecture de la région Ile-de-France (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : mission Intégration, mission Politique de la Ville) ainsi que la ville de Paris (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) : mission Politique de la Ville, mission Egalité Femmes-Hommes et la DSOL confirment leur intérêt pour les actions que nous menons en nous accordant des aides financières identiques à celles de l'année précédente. La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité en sus de la subvention annuelle, a accordé une enveloppe exceptionnelle en fin d'année, démontrant la volonté de soutenir nos activités.

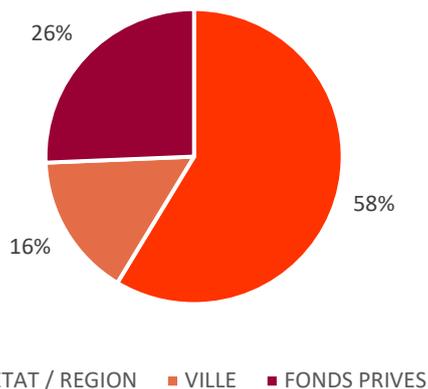
Il en va de même pour nos partenaires privés puisque le CCFD-Terre Solidaire, partenaire depuis 1996, nous a accordé une aide financière identique à celle de 2021.

Care France, notre partenaire depuis l'année 2018, nous a accordé en 2020 une convention de financement jusqu'en juin 2022, pérennisant ainsi notre partenariat et nous permettant de sécuriser nos actions. Cette subvention est reconduite sur l'année 2023.

Sur l'année 2022, nous avons également bénéficié du soutien de la Fondation des Femmes dans le cadre de leur campagne de soutien « Coup de pouce ». Cette aide financière nous a particulièrement aidées à faire face aux surcoûts de fonctionnement suite à la crise sanitaire et au renouvellement de l'équipe salariée.

Nous continuons de proposer une participation financière aux personnes accompagnées dans le cadre de notre permanence juridique, notamment en cas de recours administratif contentieux. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage les personnes dans les démarches engagées dans leur intérêt.

Le budget réalisé de l'année 2022 s'établit à 111475€. Le résultat de l'exercice est un excédent de 403 € ; les recettes ont augmenté de 9.43% mais seulement de 1% en retirant le legs de 7000€ (fait par Madame Marie Odile MOUGIN) et les subventions d'équipement lissées sur la durée des amortissements.



LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Tout en poursuivant la mise en œuvre de nos trois actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les évolutions très fréquentes, souvent dans le sens d'un durcissement, de la législation en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

LES ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

I- ACTION 1 : PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS POUR LES FEMMES, LEUR FAMILLE ET LES JEUNES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

1. LA PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS POUR LES FEMMES, LEUR FAMILLE ET LES JEUNES

OBJECTIFS

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les accompagnons dans leurs démarches.

FONCTIONNEMENT ET REALISATION

ACCUEIL

La permanence juridique de premier accueil a lieu en principe le jeudi matin, le premier contact physique se fait ainsi sur rendez-vous pris lors de la permanence téléphonique. De nombreuses personnes se présentent cependant pour la première fois dans nos locaux sans rendez-vous, et nous les informons alors au mieux ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Cette permanence a lieu habituellement tous les lundis entre 13h et 17h et est assurée par les salariées juristes de l'association.

Les appels proviennent de personnes étrangères, en situation régulière ou non, de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics, etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations sans que les intéressé.e.s n'aient à se déplacer. Elle permet aussi de donner des rendez-vous et de préciser tous les documents qui seront nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des personnes accompagnées par notre association.

En 2022, nous avons répondu à **521 appels**, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux 733 appels en 2021 (expliqué en partie par une modification de notre système statistique en février 2022).

Un nombre important d'appels ne sont pas décrochés faute de ressources humaines (1639 appels en 2022). Une salariée répond aux appels lors de cette permanence. Nous prenons le temps nécessaire pour répondre aux questions des intéressé.e.s et expliquer cette matière complexe qu'est le droit des étrangers. Il n'est pas rare qu'un appel dure entre 20 et 30 minutes, la moyenne étant autour de 10 minutes.

La demande est forte et cela s'explique en particulier par l'extrême difficulté pour les personnes étrangères d'avoir accès à un interlocuteur pour obtenir des informations juridiques sur les droits au séjour. L'accueil en préfecture se faisant uniquement sur RDV. Au cours de l'année 2022 et suite au décret du Conseil d'Etat du 3 juin 2022¹, plusieurs points d'accueil numérique (PAN) ont ouverts au sein des préfectures en Ile-de-France. A ce jour, nous observons que ces points d'accueil (eux même uniquement accessibles sur rendez-vous) ne permettent pas de répondre aux demandes des usager.e.s pour plusieurs raisons : la prise de rendez-vous n'est possible que pour effectuer certaines démarches précises, le personnel présent ne dispose pas d'accès aux logiciels de la préfecture, le personnel n'est pas formé (il s'agit souvent de service civique).

DEMANDES ECRITES

Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur.trice est en région parisienne, nous l'invitons à nous téléphoner lors de la permanence téléphonique du lundi après-midi. En cas de vulnérabilité particulière (personne victime de violence) nous proposons un rendez-vous directement.

PROFIL DES PERSONNES AYANT BENEFICIE DE LA PERMANENCE JURIDIQUE

Nous continuons à recevoir de nombreuses femmes en rupture familiale, des femmes seules qui ont fui leur pays ou en situation de rupture conjugale.

¹ Décret du 3 juin 2022 relatif au décret n° 2021-313 du 24 mars 2021 relatif à la mise en place d'un téléservice pour le dépôt des demandes de titres de séjour. [Accessible en ligne](#)

Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures lorsqu'un rendez-vous est sollicité afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement ou de la réunification familiale.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer (se reporter aux statistiques pour plus de détails).

52% des personnes qui nous sollicitent sont domiciliées ou hébergées en Ile de France (hors Paris).

L'orientation des personnes vers notre association continue d'être principalement basée sur le « bouche à oreille », sur orientation par des professionnelles du secteur médico-social ou par d'autres associations.

Il peut s'agir de primo arrivantes (ayant signé un contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans) ou de femmes établies en France depuis plusieurs années de façon régulière ou habituelle.

Cette année nous avons reçu 60 femmes ayant déclaré des violences, 37 d'entre elles nous ont sollicitées pour la première fois en 2022.

- 24% des femmes reçues en 2022 ont déclaré des violences ;

Sur les 562 dossiers dits actifs², 144 femmes ont déclaré des violences.

Pour plus d'éléments sur le profil des personnes, on se reportera aux statistiques présentées en annexe du présent rapport d'activité.

DEMANDES

Les demandes sont relatives notamment à :

- une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française,
- une première demande de titre de séjour,
- la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- un refus de regroupement familial,
- un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement ou de la réunification familiale en France,
- une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- des droits en matière de protection sociale, d'emploi, de droit de la famille.

Les suivis juridiques entamés durent *a minima* plusieurs mois et s'étalent souvent sur plusieurs années : attente du rendez-vous en préfecture, durée d'examen des dossiers par l'administration, nécessité d'un recours / délai d'obtention de la carte de séjour. L'obtention d'un premier titre de séjour ne met pas fin au suivi par l'association, de nouvelles problématiques pouvant se poser au moment du renouvellement du titre.

RESULTATS OBTENUS

² Personne venue à l'association entre le 01/01/2019 et le 31/12/2022

En 2022, nous recensons 24 résultats « négatifs » et 118 résultats « positifs » qui renvoient à l'obtention d'un récépissé, d'une carte de séjour, d'un contentieux gagné, la reconnaissance d'une protection internationale, l'obtention d'un visa, etc.

Le parcours administratif des personnes étrangères en France est extrêmement long et nous observons des difficultés grandissantes à toutes les étapes de la procédure. Ces résultats « positifs » sont donc à relativiser car très temporaires. C'est notamment le cas des injonctions à délivrance d'un rendez-vous ou de la délivrance des récépissés qui ne préjugent en rien de la suite donnée à la demande.

2. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

« La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle »

En effet, les femmes étrangères peuvent être l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations génitales féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales, etc.) peuvent ainsi être aggravées par la précarité de leur statut administratif sur le territoire français.

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- l'absence de titre de séjour ;
- ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences. L'irrégularité du séjour a ainsi des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.

Nous menons deux types d'action au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte alors même qu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation à cet égard.

LA PRISE EN COMPTE DANS LES PERMANENCES DE LA VIOLENCE SUBIE

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violences, conjugales ou intrafamiliales, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police ou à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême, aggravées par la rigidité des textes de loi ou par l'interprétation restrictive faites de ces textes par les institutions.

Nous prenons le temps de les écouter et leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations et agissons de manière à ce que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif, régulier et extrêmement diversifié.

Cette année, nous avons encore accompagné un nombre important de femmes victimes de violences. En 2022, nous avons reçu 60 femmes ayant déclaré des violences lors de nos entretiens. Ce chiffre s'élève à 144 si l'on prend en considération l'ensemble des dossiers dits actifs (130 personnes en 2021, 105 en 2020).

Il s'agit pour la plupart de femmes nous ayant fait part de violences conjugales (47%) ou familiales (13%). Nous avons par ailleurs accompagné 11 femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles ne le soient à leur tour en cas de retour dans leur pays d'origine, 8 femmes victimes de mariage forcé.

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la question spécifique de la double violence. Nous menons par ailleurs des actions de plaidoyer auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA DOUBLE VIOLENCE

Deux ans après la crise sanitaire, les conséquences sur les droits des femmes continuent d'être mises en lumière par divers acteurs. Toutes ces publications³ pointent du doigt l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales pendant et après la crise, les problématiques de renoncement aux soins et de fragilisation de l'accès aux soins des femmes, ou les conséquences directes sur la précarité économique des femmes.

Nous savons que les facteurs de risque d'exposition aux violences se superposent, c'est le principe même de la double violence. Pour certaines des femmes reçues à l'association, la vulnérabilité face aux violences sexistes et sexuelles s'accroît aussi en raison d'autres facteurs, comme l'âge. En septembre 2022, le Haut-Commissariat à l'égalité hommes-femmes (HCE) alertait sur la montée des violences chez les jeunes de moins de 24 ans (1 jeune sur 4 déclare avoir déjà eu des rapports sexuels non consentis, 1 femme sur 5 de moins de 24 ans a déjà subi un viol ou une agression sexuelle⁴).

C'est dans ce contexte que l'action de Femmes de la Terre s'est poursuivie en 2022.

D'autres problématiques saillantes impactent la réalité de la double violence subie par les femmes étrangères en France. Parmi elles, la dématérialisation des procédures administratives qui favorise le non recours au droit et l'isolement des femmes victimes de violences, augmentant de fait l'emprise des auteurs de violences.

Les alternatives à la dématérialisation des procédures, notamment en préfecture depuis l'arrêté du Conseil d'Etat⁵, peinent à être mises en place ou ne répondent pas aux besoins des personnes vulnérables du fait de violences conjugales ou familiales. Trop peu de préfectures franciliennes disposent d'une entrée spécifique pour les femmes victimes de violences. Elles sont nombreuses à être mises en incapacité de signaler une situation d'urgence ou de vulnérabilité alors même que la sécurisation de leur statut administratif est indispensable.

³ Entre autre : Communiqué de presse de l'UNICEF, « Covid-19 : recul des droits des filles et des femmes dans le monde » (juillet 2022); Fondation Jean Jaurès « La crise sanitaire en France : les droits des femmes mis à l'épreuve » (août 2022); Avis du conseil économique et social présenté au JO du 23 mars 2021 « Crise sanitaire et inégalité de genre » ; rapport de la Fondation des femmes « *Qu'est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes de violences ?* » (novembre 2021)

⁴ Vigilance égalité : Face à la montée des violences chez les jeunes, le HCE appelle à un [plan d'urgence de l'égalité à l'école](#)

⁵ Décret du 3 juin 2022 relatif au décret n° 2021-313 du 24 mars 2021 relatif à la mise en place d'un téléservice pour le dépôt des demandes de titres de séjour. [Accessible en ligne](#)

La lutte contre la double violence s'inscrit également dans un cadre plus large de la dégradation des conditions d'accueil des personnes étrangères en France. Le projet de loi asile et immigration annoncé par le ministre de l'intérieur pendant l'été 2022 ne mentionne, à ce jour, aucune avancée législative en matière de protection des personnes victimes de violences. En revanche, certaines des propositions de réformes du droit vont fragiliser directement les femmes étrangères victimes de violences de genre. La détérioration du fonctionnement de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ou le renforcement des dispositions sur les mesures d'éloignement comptent parmi nos points d'inquiétude majeurs.

LES ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION SEULE

- Actions en lien avec le **8 mars 2022** et le **25 novembre 2022**

A l'occasion **du 8 mars, journée internationale de lutte pour la défense des droits des femmes**, nous avons organisé une soirée théâtre-débat avec les compagnies Arc-En-Ciel IDF et Aux Arts Ect au Centre culturel curial dans le 19^e arrondissement. « Comme l'oiseau » est un spectacle mêlant danse, théâtre et chant accompagné par les œuvres musicales de Rokia Traore. Il interroge sur la place des femmes dans nos sociétés et notre regard sur les violences conjugales. La représentation a été suivie d'un débat animé par un sociologue clinicien.

Le 17 novembre 2022, dans le cadre de la **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** (25 novembre), nous avons été invité à l'émission « La voix des sans papier » diffusée deux fois par mois par la radio *Fréquence Paris Plurielle*. Cette émission a été l'occasion d'inviter deux femmes bénéficiaires de la permanence juridique à témoigner de leurs parcours personnels et administratifs.

LES ACTIONS MENEES EN RESEAU

- Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^{ème} et à Paris

Femmes de la Terre participe aux rencontres régulières organisées par la Mairie du 19^{ème} et les acteur.trice.s du Réseau d'Aides aux Victimes de violences (RAV 19). En 2022, les rencontres ont eu lieu le 11 février et le 30 novembre 2022.

Femmes de la Terre était également représentée lors du comité de pilotage de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes, organisé le 6 juin 2022.

- **Réseau ADFEM**

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour, de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes (plus d'information page 17 du présent rapport d'activité).

Le réseau mène des actions de plaidoyer visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentants d'institutions pour échanger sur ces questions.

- **Mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères en préfecture dans le cadre du collectif « Bouge ta préfecture »**

Depuis le 10 décembre 2020, nous participons à cette mobilisation inter-associative dénonçant l'impossibilité d'accès au service public pour les personnes étrangères du fait de la dématérialisation

des démarches administratives imposées par les préfectures franciliennes et du manque de rendez-vous disponibles. Ce collectif inter-associatif s'est donné pour nom « Bouge ta préfecture ».

Depuis la création du collectif, plusieurs actions ont été menées.

- Un important travail de contentieux au niveau national visant à attaquer devant les juridictions administratives les décisions imposant la prise de rendez-vous sur Internet comme voie d'accès exclusive aux guichets de certaines préfectures. L'imposition sans alternative des démarches dématérialisées aux personnes usagères du service public a en effet été jugée illégale par le Conseil d'Etat et le Défenseur des droits à maintes occasions.
- La coordination d'un contentieux individuel de masse. Ainsi en Ile-de-France, des centaines de personnes étrangères, soutenues par les associations membres du collectif et des avocat.e.s, ont déposé des référés « mesure utile » visant à saisir les tribunaux administratifs pour qu'il soit enjoint aux préfectures de leur remettre une convocation.



Banderole du collectif BougeTaPref réalisée en 2021

Entre janvier 2021 et mars 2022, nous avons organisé des réunions d'information collective réunissant des personnes accompagnées par notre association ne parvenant pas à accéder au guichet de la préfecture pour l'examen de leur situation. L'objectif était de mettre en commun les outils nécessaires pour saisir le juge administratif d'un référé « mesures utiles » et d'informer les personnes sur cette mobilisation. A l'issue de ces réunions, les participant.e.s et participants étaient en mesure de préparer leur recours et de le déposer en leur nom au tribunal (ou lors de dépôts collectifs).

Au cours de l'année 2022, la plupart des préfectures d'Ile-de-France ont modifié leurs procédures de prise de rendez-vous, notamment suite au décret du Conseil d'état du 3 juin 2022 visant l'exigence de proposer une alternative au numérique aux fins d'accéder aux services de la préfecture. Fin 2022, cette exigence « d'alternative physique » s'est matérialisée par la création de « point d'accueil numérique » dont la mission est principalement l'accompagnement aux démarches dématérialisées, bien plus que la réponse aux questions des usager.e.s sur les nombreuses situations bloquantes et/ou de vulnérabilité etc.

En parallèle, les préfectures ont adopté de nouvelles procédures de prises de rendez vous (majoritairement *via* l'utilisation de la plateforme *démarches.simplifiées*). Le caractère disparate de ces procédures requière un travail constant de mise à jour et de partage des pratiques par les membres du collectif.

La modification des procédures a, au moins durant quelques mois, permis de prendre rendez-vous pour le dépôt d'une première demande. Nous constatons que cet « effet positif » n'a été que temporaire, les délais actuels étant supérieurs à 9 mois avant l'obtention d'un rendez-vous en préfecture.

Le recours aux référés mesures utiles a donc été interrompu à la fin du 1^{er} trimestre 2022 mais la mobilisation du collectif « Bouge ta préfecture » continue. Il s'agit de compiler les pratiques préfectorales et d'étudier les possibilités contentieuses en cas d'impossibilité d'accès aux guichets, de maintenir un espace de veille et de réflexion sur les alternatives à la dématérialisation et de poursuivre le travail de communication et de sensibilisation engagée depuis 2021.

II- ACTION 2 : PERMANENCE D'ECRIVAIN PUBLIC ET D'ACCES AUX DROITS

OBJECTIFS

Depuis 2004 et avec le soutien financier des acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris, cette permanence vise à accompagner le public dans ses démarches administratives ou juridiques.

Elle est ouverte sans rendez-vous en priorité à tous les habitants, hommes et femmes, de ces quartiers dits prioritaires, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de toute l'Île-de-France.

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, effectuent des démarches dématérialisées, contactent les administrations et organismes privés concernés le cas échéant et tentent des médiations. Si besoin, l'équipe aide à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives et de les aider à accéder à leurs droits.

FONCTIONNEMENT ET REALISATIONS

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par une bénévole.

En 2022, **45 permanences** ont eu lieu (33 en 2021, du fait des périodes de confinement).

LES BENEFICIAIRES

Le public reçu est un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne ou en situation de précarité, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

En 2022, nous avons reçu 247 personnes et réalisé 634 entretiens (232 personnes en 2021 et 444 entretiens).

La durée des entretiens varie entre 5 et 1h30, pour une moyenne de 35 minutes.

SUR LE SEXE, L'AGE ET LA NATIONALITE DES BENEFICIAIRES

Depuis 2015 et à la demande des financeurs de nos actions, nous produisons des statistiques relatives au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

La permanence est ouverte à tous.tes mais comme les années précédentes nous notons qu'elle est majoritairement fréquentée par des femmes (63% en 2022).

Concernant l'âge des bénéficiaires, la tendance observée est la même que l'année précédente, 40% de bénéficiaires ont entre 26 et 40 ans, 20% ont plus de 60 ans et 7% ont entre 18 et 25 ans.

Les chiffres relatifs à la nationalité des bénéficiaires révèlent que 48 bénéficiaires sont des ressortissant.e.s français.e.s, 15 bénéficiaires sont des ressortissant.e.s de pays membres de l'Union Européenne (hors France), et 182 des ressortissant.es de pays tiers à l'Union Européenne.

SUR LE LIEU D'HABITATION DES BENEFICIAIRES

Notre association est implantée dans le quartier prioritaire dit « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Par ailleurs, la fréquentation de la permanence par des personnes venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de Paris continue d'être majoritaire. Parmi les habitant.e.s du 19^{ème} qui nous ont sollicités, 118 sont issu.e.s de « *Quartiers Prioritaires* » et des rues en toute proche périphérie (92 en 2021).

Les orientations vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours par le « bouche à oreille » (largement majoritaire en ce qui concerne les personnes habitant le quartier), les travailleur.euse.s sociaux.ales et les associations de notre quartier.

LES PROBLEMES TRAITES

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale. Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

En 2022, 32% des problèmes traités lors des permanences relevaient de l'accès aux droits (droit de la famille, droit pénal, aide juridictionnelle, etc.).

Nous constatons une très nette augmentation des sollicitations liées au droit au séjour (80% des sollicitations d'accès aux droits, contre 48% en 2021), concernant des démarches dématérialisées dans une très grande majorité de cas (prise de rendez vous en préfecture, demande de document de circulation pour les mineur.e.s, ...)

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Ces demandes concernent notamment :

- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.);
- **L'emploi et les relations avec le Trésor Public** (aide aux démarches Pôle Emploi, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.);
- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrats avec les différents opérateurs de télécommunication, demande d'échéancier etc.);
- **Le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO) etc.).

D'autre part, nous continuons à accompagner les personnes reçues dans toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec les fournisseurs d'énergie, le transport, les demandes de pièces d'identité ou de document d'Etat civil etc.

Nous aidons également à la lecture et la compréhension des courriers. Sur les demandes liées à la recherche d'emploi, les personnes sont orientées vers des associations qui aident à la rédaction des CV et des lettres de motivation, telles que le Danube Palace, qui intervient sur le même territoire que notre association.

Les demandes d'aides dans l'accomplissement de démarches dématérialisées continuent d'augmenter (22% en 2022, 15% en 2021).

Ces demandes couvrent quasi tous les champs de la vie administrative et personnelle des personnes et engendrent des situations de souffrance psychique importantes dans les nombreux cas où les personnes n'arrivent plus à avoir accès aux guichets des administrations.

Elles requièrent un travail spécifique et sont particulièrement chronophages.

Nous constatons également des difficultés importantes dans l'accompagnement vers l'autonomie des personnes sur ce type de démarches en raison de leur absence d'accès à internet, de manque de maîtrise des outils informatiques. Cependant, nous notons le renforcement du maillage d'aide aux démarches numériques sur le territoire du 19^{ème}, et plus généralement à Paris.

Notre intervention facilite l'échange entre les usager.ère.s et les organismes auxquels ils.elles sont confronté.e.s. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre action agit également vers la réassurance et l'émancipation des personnes rencontrées.

III- ACTION 3 : SENSIBILISATION ET FORMATION SUR LE DROIT DES ETRANGERS ET LES DROITS DES FEMMES

OBJECTIFS

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

REALISATIONS

I- SENSIBILISATION

NEWSLETTER

Depuis 2016, nous rédigeons et diffusons une *newsletter* qui nous permet de communiquer à nos adhérents, partenaires et subventionneurs, les actions menées par l'association (activités habituelles, événements etc.) et d'informer par un article sur un point de droit spécifique en lien avec l'actualité.

EVENEMENTS DE SENSIBILISATION

FOCUS La dématérialisation

La dématérialisation des démarches administratives et ses effets sur le droit au séjour des personnes étrangères est devenue une problématique majeure dans l'accompagnement des personnes vulnérables à l'étranger. Si le problème n'est pas récent, il nous semble important de suivre l'évolution de ses impacts.

Trois ans après un premier rapport qui alertait sur les inégalités induites par la dématérialisation du service public, la Défenseure des Droits, Claire Hédon, a rendu public un nouveau bilan qui dénonce « dysfonctionnements systémiques et graves atteintes aux droits ».

Le rapport
« **Dématérialisation
du service public -
trois ans après, on
en est où ?** »



parmi les nombreux constats de la Défenseure des Droits



- L'absence d'alternative à la dématérialisation accroît la « fracture numérique » entre les usagers avertis du service public « connecté » et ceux dont l'âge, la situation économique, la connaissance linguistique ou informatique... met au ban de cette avancée à marche forcée. Parmi eux, la Défenseure des Droits rappelle que les « ressortissants de pays tiers à Rhodan, européenne sont les usagers les plus durement mis à l'épreuve ».
- L'impossibilité d'avoir accès aux services publics entraîne des ruptures de droit massives à toutes les étapes des procédures liées au droit au séjour : aujourd'hui, on observe des problèmes non seulement pour déposer les demandes de titre de séjour (1 an d'attente pour avoir rendez-vous) mais aussi pour les renouvellements, et les retraits de titre...

Le Monde Diplomatique a récemment publié un édito de S. Halimi « Maltraitance institutionnelle », qui généralise la discussion sur la fracture sociale du tout numérique.



Dans le cadre du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes :

- Participation à **l'émission de radio** « *La voix des sans papiers* », animée par la radio Fréquence Paris Plurielle. 3 femmes suivies à l'association ont participé aux échanges sur leurs parcours personnels, les violences conjugales et familiales subies dans leur pays d'origine et en France face aux longues errances administratives auxquels elles font face.
- Organisation d'une **soirée théâtre-débat** avec les compagnies *Arc-En-Ciel IDF* et *Aux Arts Ect* au Centre culturel Curial dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Extrait de la newsletter du mois de mars 2022

« **Comme l'oiseau** » un spectacle mêlant danse, théâtre et chant accompagné par les œuvres musicales de Rokia Traore. Il interroge sur la place des femmes dans nos sociétés et notre regard sur les violences conjugales. Basé sur un conte ancien proche de Barbe Bleue, il reprend le texte d'origine dans une mise en scène graphique jouant sur le travail de corps, de lumière et de matière.

La représentation a été suivie d'un débat animé par un sociologue clinicien.



Dans le cadre du 25 novembre, journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles :

- Participation à l'émission « *La voix des sans papiers* », animée par la radio Fréquence Paris Plurielle, participation de 2 femmes suivies par l'association pour témoigner sur les réalités de la « double violence ».

Comme chaque année, Femmes de la Terre était représentée lors du Forum des associations du 19^{ème} arrondissement le samedi 6 septembre 2022.

En novembre 2022, les salariées de l'association sont intervenues auprès des équipes de CARE France, financeur de nos activités depuis 2016 afin de proposer un temps d'échange et de sensibilisation sur la double violence et le droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences.

ENTRETIENS DANS LE CADRE DE PROJETS DE RECHERCHE ET MEDIAS

Nous sommes régulièrement sollicitées pour apporter notre expertise de terrain dans le cadre de projets de recherche (mémoire, doctorat) dans diverses disciplines : travail social, sociologie, études spécialisés sur la migration, etc. Nous nous rendons également disponibles pour rencontrer des étudiant.e.s produisant des travaux de recherche de terrain.

Pour plus de détail, voir page 21.

ANNUAIRES, REPERTOIRE ET GUIDES

En 2021, nous étions nouvellement référencées dans le guide *Sœurs inVisibles*, projet qui visait à sensibiliser les femmes exilées aux violences de genre, avec des thématiques qui leur sont propres (prostitution forcée, isolement...).

Depuis décembre 2022, Femmes de la Terre est référencée dans le guide WATIZAT, l'introduction de l'association s'est faite dans le cadre de la création d'une partie du guide dédiée aux femmes.

Nous continuons par ailleurs à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- l'annuaire de l'ADRIC qui propose un site Internet dédié à l'accueil et l'accompagnement des femmes issues des immigrations face aux violences et discriminations
- l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,

- le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- l'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,
- le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- le site Internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes,
- la Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- l'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes,
- le « *guide pour agir à Paris et ses alentours* », réalisé par Astérya,
- la cartographie réalisée en ligne par le Sursaut Citoyen, visant à mettre en lumière toutes les actions sur le territoire français en faveur de l'accueil des personnes migrantes,
- le guide pratique des associations du quartier Danube-Solidarité, réalisé par la Ligue d'Impro,
- la base de données des acteurs de la solidarité internationale du site internet Ritimo,
- la cartographie numérique de la plateforme Actions transculturelles,
- la carte de France des Alternatives citoyennes du site CAP ou pas CAP,
- le guide en ligne Soliguide développé par l'association Solinum.

II- FORMATION

L'association continue de développer son activité de formation, sous couvert de son numéro d'organisme formateur, attribué au début de l'année 2017. Nous avons établi un catalogue de formations que nous mettons à disposition des structures intéressées et qui peut être complété ou ajusté en fonction des besoins ou des demandes.

Nous avons animé avec la FASTI une session de formation sur le thème « *Conséquence des violences sur le droit au séjour et le droit d'asile* » dans les locaux de la FASTI rue des amandiers à Paris, à destination d'un public de bénévoles et de professionnel.le.s.

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I- RESEAUX

1. RESEAU POUR LA DEFENSE DES DROITS DES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCE OU PERSECUTEES : LE RESEAU ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce collectif est né en mars 2008 de la fusion du GRAF (Groupe Asile Femmes, créée en 2004) et du Comité d'Action contre la Double Violence (créé en 2003), et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2021 : la Cimade, le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),

le Comede, Femmes de la Terre, la FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés), la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), la LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie), la Maison des Femmes de Paris, le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères.

2. RESEAUX POUR LA DEFENSE DES DROITS DES PERSONNES ETRANGERES

RESEAUX NATIONAUX

- **Bouge ta pref.**

Ce groupe de militant.e.s associatifs, syndicalistes, avec ou sans papiers a été créé en solidarité avec les personnes qui, depuis plusieurs mois se heurtent à un cycle infernal lorsqu'elles doivent prendre un rendez-vous en préfecture pour régulariser leur situation.

Femmes de la Terre est membre de ce collectif depuis décembre 2020. Les actions menées en 2021 avec ce réseau sont développées en page 11.

- **Etats généraux de la migration**

Les États Généraux des Migrations sont un processus rassemblant des centaines de collectifs et d'associations locales ou nationales, issues de l'immigration ou pas, présentes partout en France aux côtés des personnes étrangères et agissant dans des domaines aussi variés que l'accès aux droits fondamentaux, l'enseignement du Français ou l'échange interculturel.

Les EGM se mobilisent pour un changement de politique migratoire. En juin 2017, Femmes de la Terre faisait partie des 470 organisations à adresser un courrier au Président de la République demandant un changement radical de la politique migratoire française et européenne et la mise en place d'une véritable concertation de la société civile, associant l'ensemble des ministères.

- **Groupe Egalité et Droits Sociaux**

L'association Femmes de la Terre est membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des avocat.e.s, des chercheur.se.s et des travailleur.se.s sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

3. RESEAUX ORGANISES DANS LE CADRE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartier et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Depuis l'année 2015, l'association ne compte plus que deux salariées au lieu de trois et de ce fait, nous n'avons pas la possibilité de participer de façon aussi active que les autres années aux réunions de coordination inter-associative organisées dans le cadre de la « *Politique de la Ville* » par la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et du Territoire) et VVV (Ville Vie Vacances).

Nous avons néanmoins participé à divers groupes de travail ou réunions de coordination visant à identifier les partenaires sur le territoire et coordonner les actions des différents acteurs, dont nous faisons partie.

4. RESEAU VIOLENCES FEMMES 19

Depuis 2018, nous nous sommes membres du réseau Violences Femmes 19. Ce réseau rassemble une quinzaine de structures du 19^{ème} arrondissement recevant et accompagnant des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, dont la DASES, le commissariat, l'aide sociale à l'enfance, l'association Libre Terre des Femmes, le bailleur RIVP, les PMI, etc.

Ce réseau a pour objectif de mutualiser les pratiques relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et de sensibiliser les professionnels sur ces questions.

Nous participons également régulièrement aux réunions mensuelles réunissant les membres du réseau.

II- PARTENARIATS

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'Homme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

1. PARTENAIRES ASSOCIATIFS

- **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

Centre Social et Culturel Danube

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitant.e.s du quartier.

Ce partenariat consiste en un partage de connaissances et d'expertise et une orientation mutuelle des personnes selon leurs besoins.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

CCFD – Terre Solidaire

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource.

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

CIMADE Ile-de-France

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des personnes

étrangères et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* »

Fondation des Femmes

En 2022, Femmes de la Terre est lauréate du Grand Prix de la Fondation des Femmes. Ces prix ont été décernés à 22 associations menant des actions féministes en faveur de l'émancipation économique des femmes, thème retenu pour cette année. Femmes de la Terre est soutenu dans la catégorie « précarité ». La remise de ce prix a initié un partenariat avec la Fondation des femmes sur la visibilité de nos actions et le soutien opérationnel à nos activités.

Libre Terre des Femmes

L'association Libre Terre des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et leur propose des groupes de parole, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être, etc. Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.).

Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libre Terre des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers. Ainsi, s'opèrent avec Libre Terre des Femmes des orientations mutuelles.

Care France

Care France est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale non confessionnelle et apolitique qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. CARE porte une attention particulière à la condition des femmes. Cette organisation a ses bureaux dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Care France souhaite développer ses actions en France et soutenir des initiatives au profit des femmes migrantes et exilées. 2018 a marqué le début d'un partenariat entre Care France et notre association, poursuivi en 2022.

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons lors de nos permanences respectives.

2. SERVICES SOCIAUX ET PARIS HABITAT

- **Services sociaux**

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le SAMU Social. Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des conditions d'obtention de l'aide médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour pour raisons médicales et surtout de son renouvellement.

3. PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- **Mairie PARIS 19**

Nous sommes en contact régulier avec les élu.e.s et les chargé.e.s de mission « *Politique de la Ville* », ainsi que l'équipe du développement local du quartier Danube. Le soutien de la mairie du 19^{ème}

arrondissement est régulier dans l'organisation d'événements, notamment autour du 8 mars et du 25 novembre.

- **Mairie de Paris – Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes**

Créé en 2014, à l'initiative d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire, chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au sein du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, de créer des plans de formations pour les professionnels et d'établir des diagnostics territorialisés. Il s'agit d'un lieu de concertation qui contribue à bâtir un arsenal de protection pour les femmes victimes de violences.

L'association Femmes de la Terre fait partie du Comité de pilotage de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

III- Liste des rencontres, participation à des réunions ou groupes de travail, adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Entretiens menés dans le cadre de projets de recherche universitaire

- Entretien avec Estelle Brun, chercheuse associée à l'IRIS concernant une étude sur l'impact des politiques sécuritaires en Europe (étude publiée [ici](#)), le 3 février 2022 ;
- Entretien avec Salomé Traineau, étudiante en sciences politique, dans le cadre d'un projet de recherche sur les solidarités et violences au sein du processus de migration (Université Paris Nanterre), le 21 février 2022 ;
- Entretien avec Sophie Pelisson, étudiante en travail social projet de mémoire pratique professionnelle en travail social les violences sexistes et sexuelles subies par les femmes exilées, le 23 février 2022 ;
- Entretien avec Yelda Elena, étudiante en travail social dans le cadre d'un projet de recherche sur les freins à la régularisation des femmes étrangères, le 16 juin 2022 ;
- Entretien avec Myléna Jehl, doctorante en sociologie à l'Université de Strasbourg sur la régularisation des femmes étrangères victimes de violences et la mise en place d'une permanence juridique à destination des femmes étrangères victimes de violence au sein de l'association Plurielles, le 3 octobre 2022 ;
- Entretien avec Kadidiatou Diallo, dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude en travail social sur la vulnérabilité des femmes migrantes, le 25 octobre 2022 ;
- Entretien avec 4 étudiant.e.s du Master « Migration » de l'Université de Poitier sur l'accompagnement des personnes étrangères, le 16 novembre 2022.

Participations à des réunions et groupes de travail

- Rencontre sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^{ème} arrondissement dans le cadre du Réseau d'Aide aux Victimes – Femmes victimes de violences à la mairie de Paris, le 11 février 2022 ;
- Comité de pilotage avec les membres de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) – Service Egalité, Intégration, Inclusion (SEII) et l'équipe de Développement Local du 19^{ème} ;
- Réunion organisée par Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, « Femmes en première ligne » dans le cadre des actions du 8 mars 2022 ;

- Rencontre avec Solène Bedeaux, chargé de partenariat avec le CCFD-Terres solidaires, le 26 avril 2022 ;
- Réunion des associations du quartier « Danube-Solidarité » dans le 19^{ème} arrondissement le 14 avril 2022 ;
Comité de Pilotage de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes, le 23 juin 2022
Rencontre avec les membres de l'équipe chargé du partenariat avec CARE France, le 21 juillet 2022 ;
- Participations régulières aux réunions du collectif Bouge Ta Pref (Ile-de-France) les 13 janvier, 17 février et 28 juin 2022, 10 octobre et 7 novembre 2022 ;
- Rencontre avec le mouvement associatif venant en soutien aux personnes étrangères sur le département de Paris le 11 avril, 28 juin, le 10 octobre et 7 novembre 2022 ;
- Rencontre avec Ophélie Delmas, chargée des relations avec les associations partenaires de la Fondation des Femmes, le 13 septembre 2022
- Participation à la journée interprofessionnelle de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes, sur le thème de la « Santé des femmes », organisée à la Mairie du 13^{ème} le 24 novembre 2022 ;
- Rencontre du Réseau d'Aide aux Victimes - Femmes victimes de violences à la mairie de Paris, le 30 novembre 2022 ;
- Réunion avec Céline Roche, chargée de projet régional à la CIMADE le 4 décembre 2022 ;
- Réunion du réseau ADFEM le 6 décembre 2022.
- Réunion avec les associations Libre Terre des Femmes, Espace 19 et Femmes entraide autonomie, le 21 décembre 2022.

Animations de formation, tenue de stands et participation à des événements d'information et de sensibilisation

- Réunions d'information collective et de diffusion d'outils permettant de saisir le juge d'un référé mesure utile et de se mobiliser contre le non-accès au service public organisées dans les locaux de l'association le 2 février 2022 et le 3 mars 2022 ;
- Soirée-théâtre organisée à l'occasion du 8 mars 2022 à Centre Paris Anim'Curial ;
- Journée de formation à destination des bénévoles et des professionnel.le.s de la FASTI « Impacts des violences sur le droit au séjour et le droit d'asile » ;
- Présentation de l'association et des enjeux de la double violence aux équipes de CARE France, partenaire de Femmes de la Terre ;
- Tenue d'un stand d'information lors du Forum des associations, de la culture et du sport du 19^{ème} arrondissement, Place de la Fontaine aux Lions, le 3 septembre 2022 ;
- Coanimation de trois éditions de l'émission « La Voix des sans papiers » (radio Fréquence Paris Plurielle) : à l'occasion du 8 mars 2022 (journée internationale des droits de femmes), d'une émission sur la dématérialisation et du 25 novembre 2022 (journée internationale contre les violences faites aux femmes) ;
- Information collective sur les droits des personnes étrangères, co-organisée avec le réseau SOLIPAM et l'association Tout autre chose, le 15 décembre 2022.

Participation à des événements extérieurs

- Participation à la cérémonie de remise des Grands Prix de la Fondation des Femmes organisé à la Cité audacieuse en septembre 2022 et rencontre avec les associations lauréates.

Supports créés :

- Documents de formation « *La situation des personnes étrangères victimes de violences* » à destination des professionnel.le.s ayant participé à la formation animée à la FASTI.
- Mise en ligne du nouveau [site internet](#) de l'association
- Campagne de dons 2022
- Newsletter

Adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions

- "Manifeste pour le droit des associations de choisir librement les causes qu'elles défendent"
- Lettre ouverte à l'attention de Julien Marion, Préfet délégué à l'immigration à la préfecture de police de Paris, 16 mai 2022
- Lettre ouverte « Urgence à agir contre les pratiques préfectorales parisiennes », collectif inter associatif 75, 7 décembre 2022.

ANNEXES

20
22

STATISTIQUES ACTION |

« PERMANENCE JURIDIQUE EN DROIT DES ETRANGERS POUR LES FEMMES ET LES JEUNES »

Nombre des bénéficiaires et remarques

Profil des bénéficiaires

1. Sexe, âge, et situations familiales
2. Origine géographique
3. Types d'hébergement et lieu de domicile
4. Niveau d'étude
5. Personnes victimes de violences

Types de demandes

Permanence téléphonique

Orientation vers l'association

NOMBRE DES BENEFICIAIRES ET REMARQUES

Le suivi de la situation administrative des personnes étrangères se poursuit généralement sur plusieurs années du fait de la durée très longue de certaines procédures. Aussi, en plus des nouveaux bénéficiaires de l'année nous comptabilisons dans le total des dossiers dits « actifs », les personnes qui ont été reçues pour la première fois / ont continué d'être reçues sur les 3 dernières années. Les personnes ayant un dossier « actifs » au 31 décembre 2022 ont donc été reçues au moins une fois, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2022.

- **562 dossiers « actifs »**
- **251 personnes reçues en 2022 lors de 89 permanences de suivi juridique**
- **115 nouvelles personnes reçues à l'association**

	Nouveaux dossiers de l'année	Dossiers anciens ⁶	Total des dossiers actifs ⁷
2022	115	447	562
2021	88	436	524
2020	102	323	426
2019	145	413	558
2018	150	407	550

Total des dossiers ouverts depuis 1992 : **5852**

ETAT DES DOSSIERS - PERSONNES VENUES EN 2022

Dossier réglé positivement	63
Dossier réglé négativement	6
En cours de traitement à l'association	42
En attente d'un RDV en préfecture	20
Dossier sans suite possible immédiate	20
En attente de réponse des services officiels	73
Personnes réorientées	1
Personnes non revenues	20
A quitté la France ou dossier repris	6
TOTAL	251

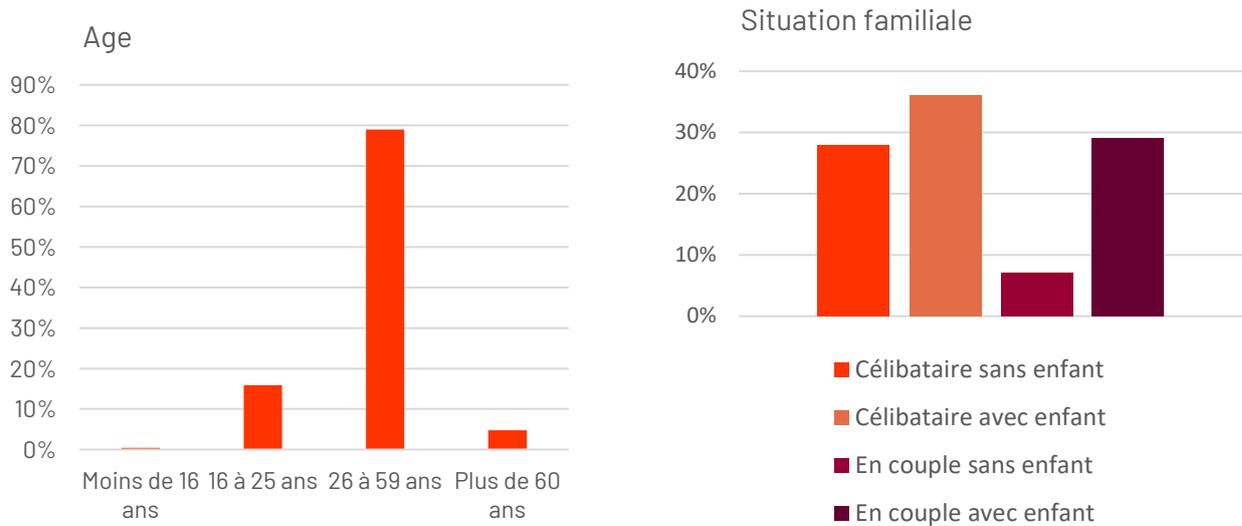
⁶ Personne venue pour la première fois entre le 1/01/2019 et le 31/12/2021

⁷ Personne venue dans l'intervalle des 3 années précédant la fin de l'exercice présenté.

PROFIL DES BENEFICIAIRES

1. SEXE, AGE, ET SITUATION FAMILIALE

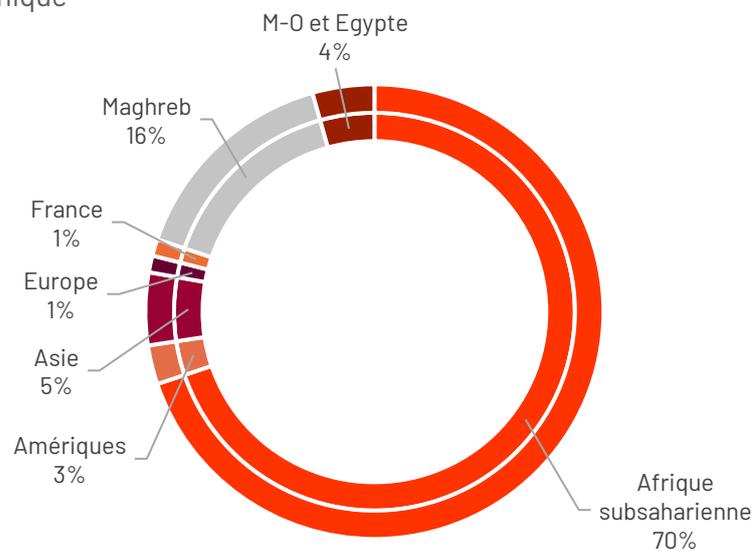
- **89%** des bénéficiaires de la permanence juridique sont des femmes.
- Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais nous les orientons vers d'autres structures afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France.



- 36 % des femmes reçues à l'association sont parent isolé et élèvent seule 1 ou plusieurs enfants. En cumulé, 65% d'entre elles ont des enfants (célibataire ou en couple).

2. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Zone géographique

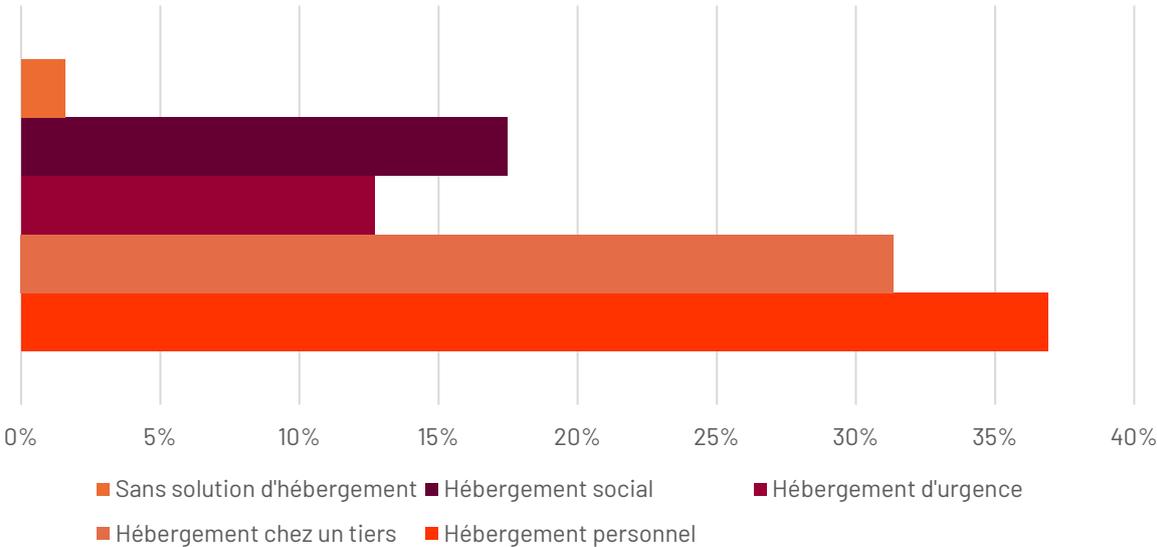


Nous avons été sollicitées en 2022 par des personnes représentant 44 nationalités. La Cote d'Ivoire est le pays le plus représenté en 2022 (21%), suivi du Mali (10%), de l'Algérie (10%) puis du Sénégal (7%).

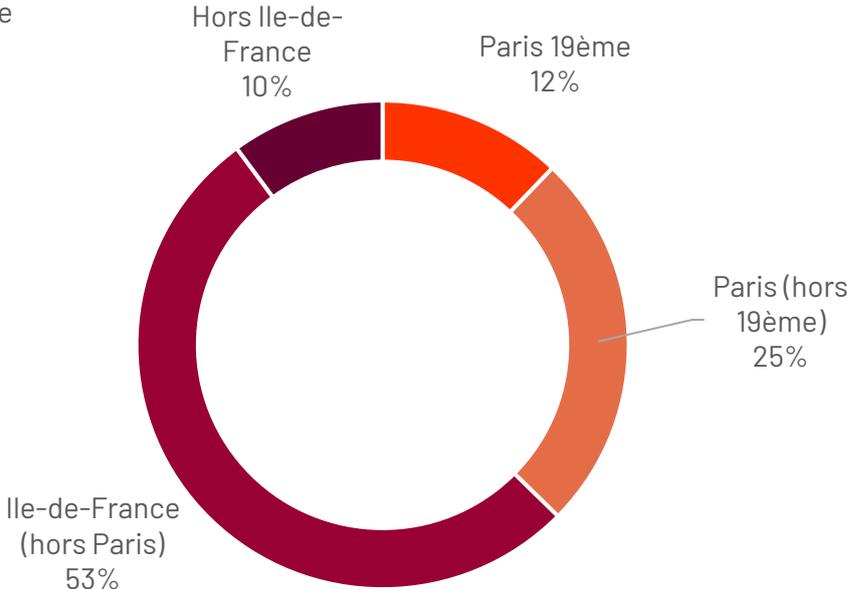
3. TYPES D'HEBERGEMENT ET LIEU DE DOMICILE

- En cumulé, 37% des personnes suivies lors de la permanence juridique sont domiciliées à Paris (tous arrondissements confondus).

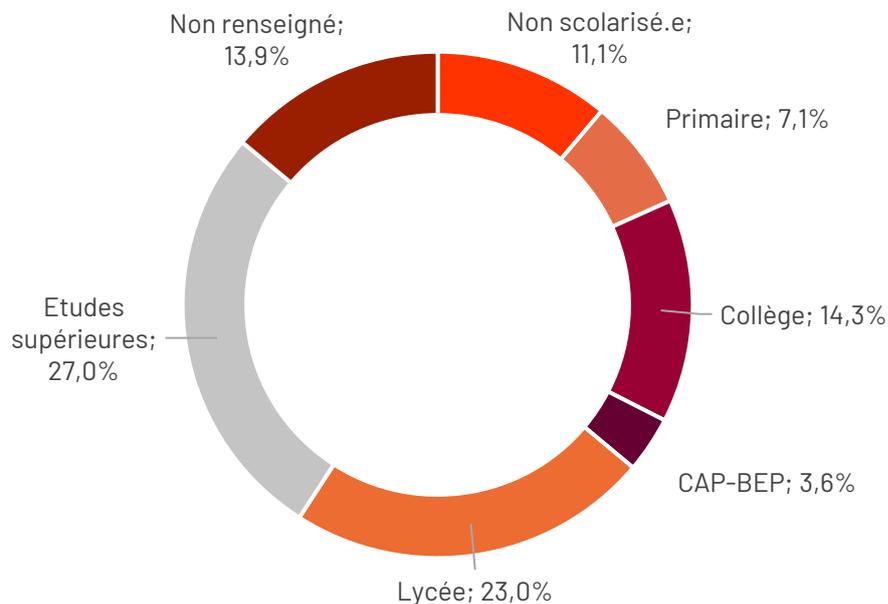
Type d'hebergement



Lieu de domicile



4. NIVEAU D'ETUDE



Près de 30% des femmes reçues en 2022 ont un niveau d'étude supérieur au baccalauréat.

5. PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

- En 2022, **59 femmes victimes de violences** ont sollicité l'association (24% des personnes suivies).
- Sur l'ensemble des dossiers « actifs » (2019-2022), 144 femmes ont déclaré être victimes de violences (25%).

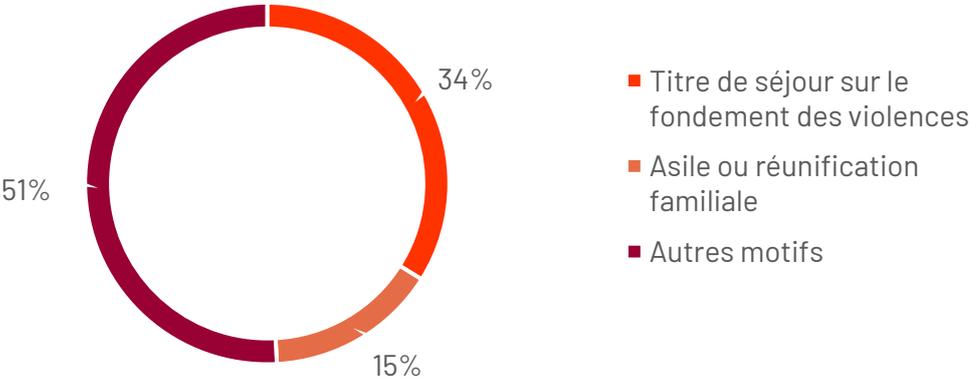
Violences conjugales	47%
Violences familiales	13%
Violence de genre	15%
Traite	3%
Excision	12%
Mariage forcé	9%

Les violences conjugales, familiales, l'excision et le mariage forcé peuvent relever de violences de genre. Nous avons ici regroupé sous cette terminologie d'autres formes de violences, à l'exclusion des précédentes, visant spécifiquement les personnes en raison de leur sexe, de leur identité ou orientation sexuelle réelle ou supposée, telles que les viols systématiques visant les femmes dans certaines régions en guerre, ou les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

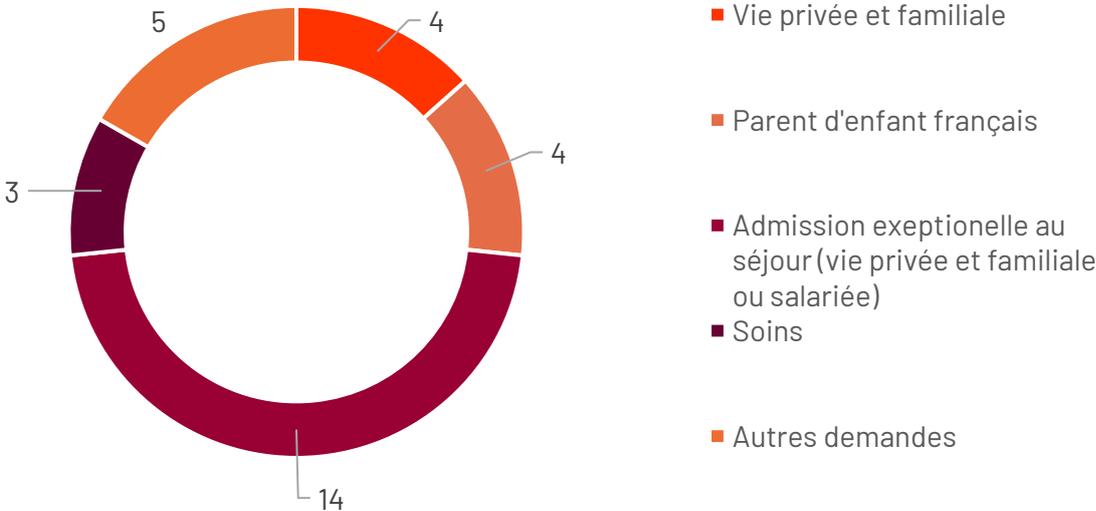
Les violences déclarées par les femmes suivies par l'association ne donnent pas systématiquement lieu à une demande de titre de séjour ou d'asile sur ce fondement. Dans de nombreux cas, les femmes victimes de violence ne peuvent maintenir ou sécuriser leur droit au séjour en raison des violences. Les cas où la preuve de violence permet la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour sont à la marge.

- Parmi les 59 femmes ayant déclaré des violences en 2022, des demandes de délivrance ou de renouvellement de titre de séjour sur le fondement des violences subies ont pu être initiées dans 34% des situations.
- Dans 15 % des cas, les situations de violences ont été déclarées par des femmes en procédure de demande d'asile / ayant obtenu une protection internationale pour elle ou leur enfant (notamment dans les cas de protection contre les mutilations sexuelles féminines).

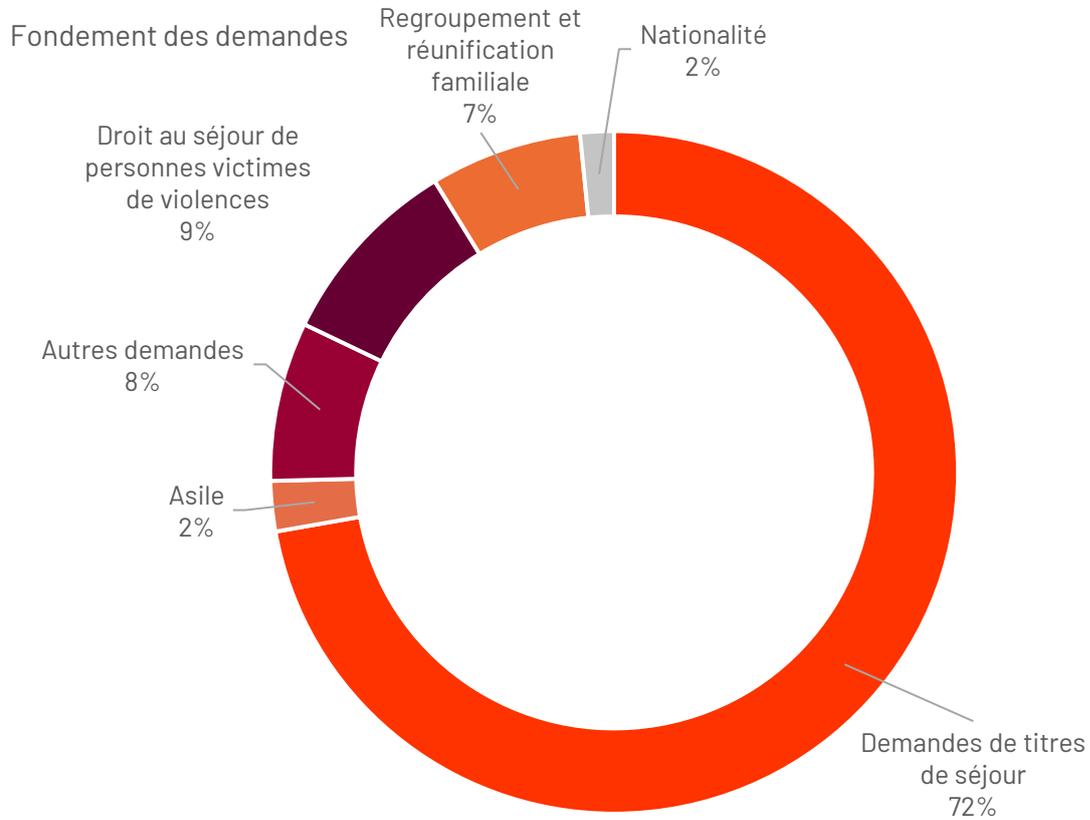
Type de demande initiée -femmes ayant déclaré des violences



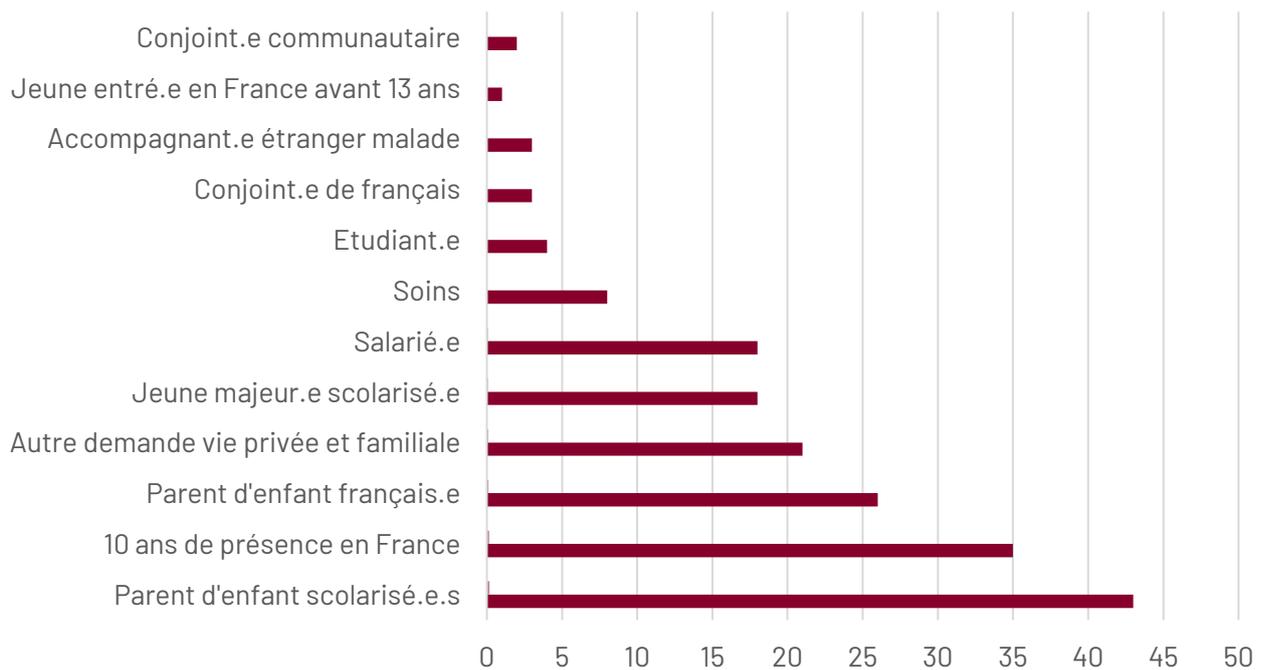
Détail des autres motifs de demande - femmes ayant déclaré des violences



TYPES DE DEMANDES – PERMANENCE JURIDIQUE



Détail demande de titre de séjour



PERMANENCE TELEPHONIQUE

Nous avons modifié notre système statistique concernant la permanence téléphonique durant le mois de février 2022, notamment pour y inclure le nombre d'appel non décroché lors de chaque permanence afin de mettre en lumière la saturation du dispositif.

2022

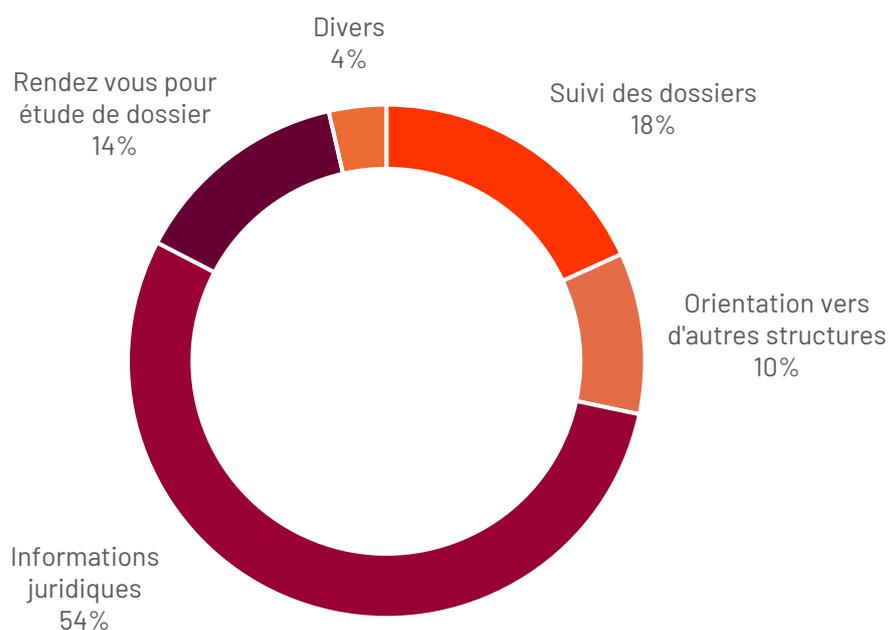
- **45 permanences**
- **521 appels décrochés (en moyenne 14 par permanence)**
- **48 appels non décrochés par permanence**
- **9 minutes de durée moyenne d'appel**

2021

- **60 permanences**
- **740 appels décrochés**
- **Durée moyenne d'appel : 11 minutes**

D'avantage de permanences téléphoniques se sont tenues en 2021 et 2020 du fait des périodes de confinement et de restriction des déplacements.

Motif des appels



ORIENTATION VERS L'ASSOCIATION

- 57% des orientations vers l'association se font via le « bouche à oreille », suivi par les centres sociaux et d'autres associations.

STATISTIQUES ACTION



« PERMANENCE D'ACCES AUX DROITS ET D'AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE BENEFICIAIRES

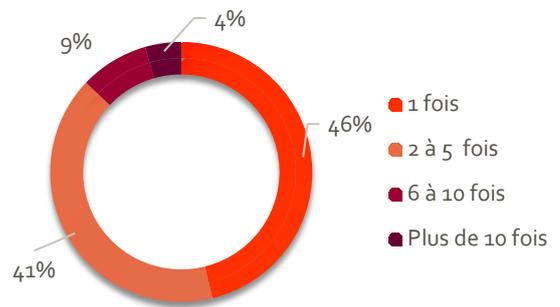
PROFIL DES BENEFICIAIRES

1. Sexe, âge, origine géographique
2. Lieu d'habitation

PROBLEMATIQUES RENCONTREES ET ACTIONS

NOMBRE DE BENEFICIAIRES

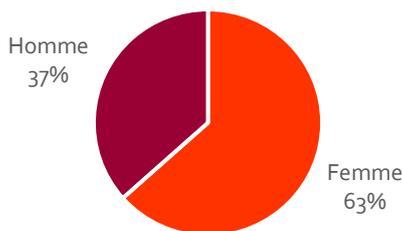
- **246** bénéficiaires
- **45** permanences
- **632** entretiens
- **36 minutes** d'entretien en moyenne



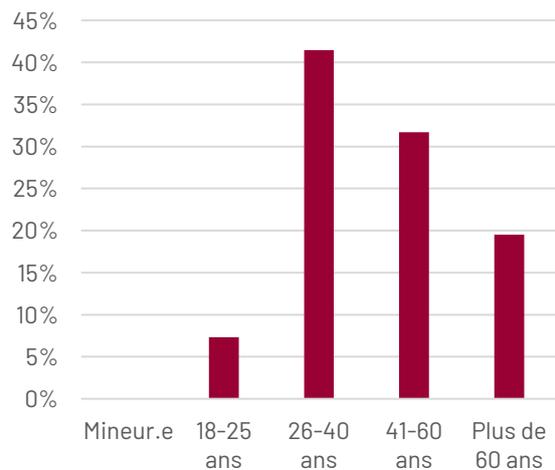
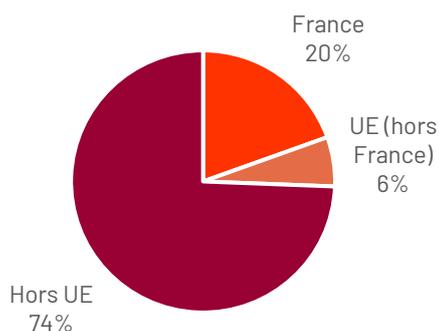
PROFIL DES BENEFICIAIRES

1. Sexe, âge, origine géographique

Sexe

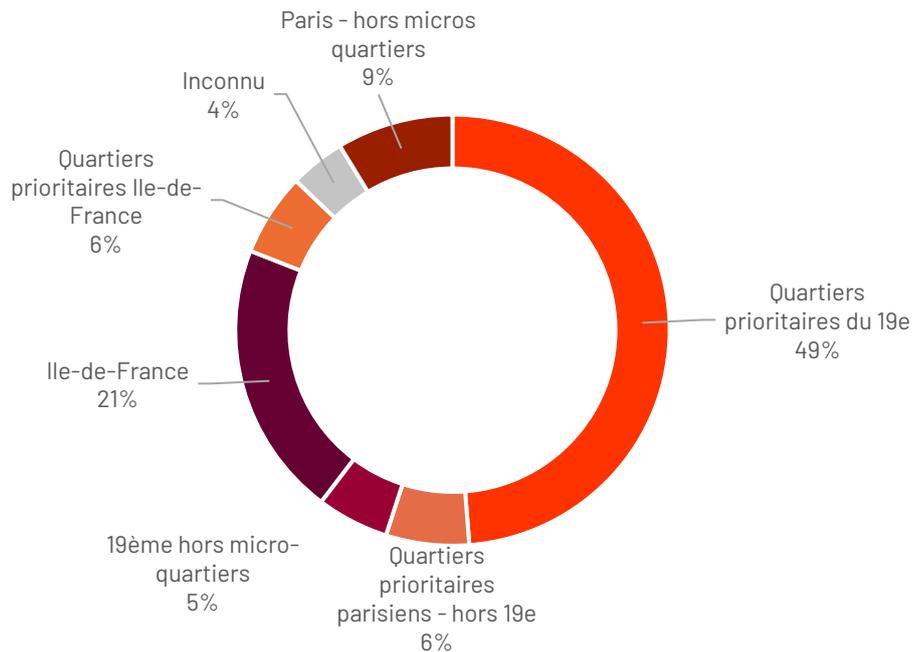


Origine géographique



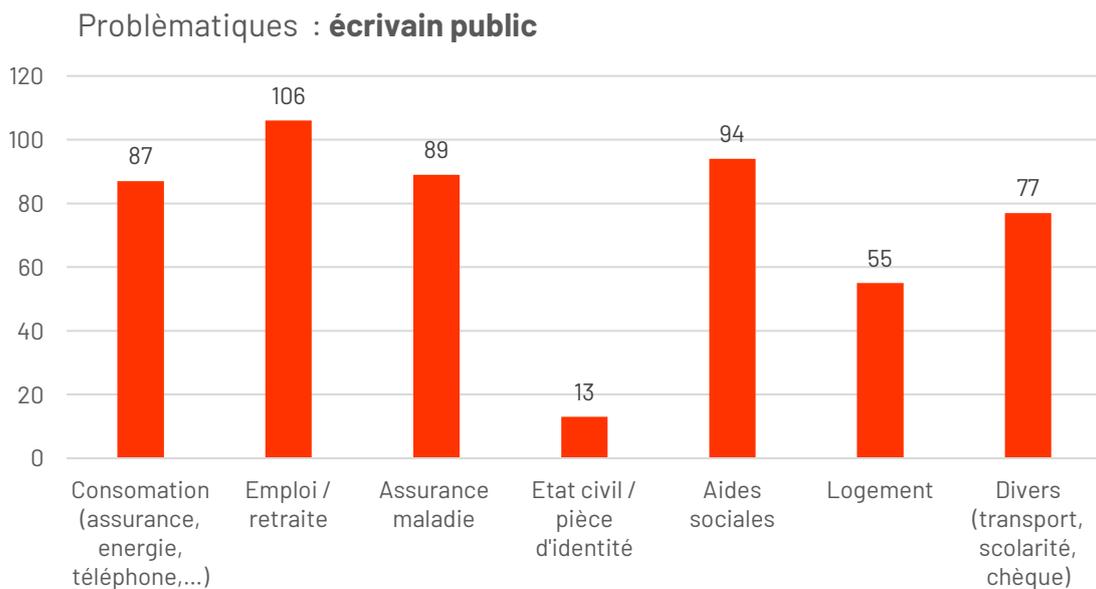
- La permanence écrivain public et accès aux droits est majoritairement fréquentée par des femmes (63% des bénéficiaires, pour 37% d'hommes). L'âge des bénéficiaires reste stable, avec une légère augmentation des sollicitations de personnes âgées de plus de 60 ans.
- Les orientations des habitant.e.s du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille (70%), les travailleur.euse.s sociaux.ales et les associations du 19^{ème}.

2. Lieu d'habitation

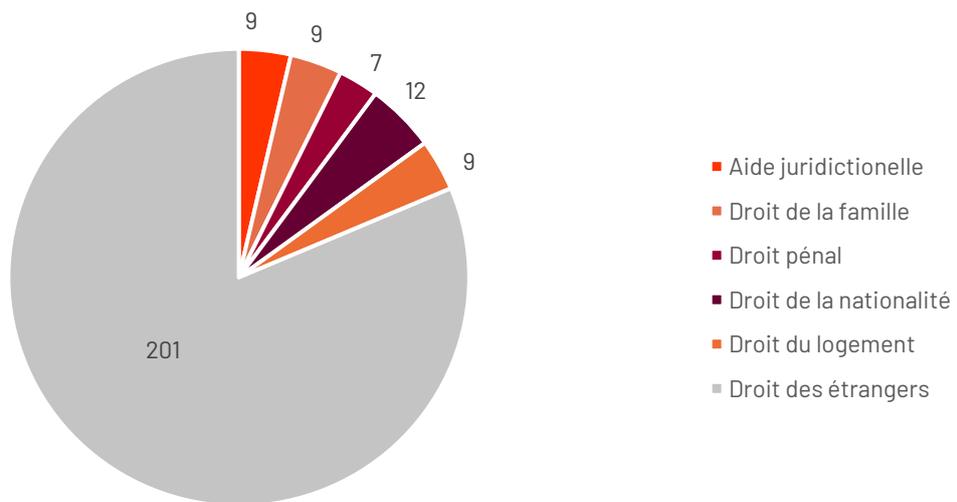


- Parmi les bénéficiaires résidant dans un quartier prioritaire du 19^{ème} arrondissement, 39% habitent dans le nouveau quartier politique de la ville (NQPV) Danube-Solidarité-Marseillaise.

PROBLEMATIQUES RENCONTREES ET ACTIONS



Problématiques : accès aux droits



- 81% des problématiques d'accès aux droits traitées en 2022 sont liées au droit des étrangers et pour une grande majorité, concernent directement des démarches dématérialisées (prise de rendez-vous, demande de document de circulation pour étranger mineur, information sur les procédures de renouvellement, etc.) Cette augmentation est un effet significatif de la dématérialisation auprès d'un public particulièrement touché par la fracture numérique.